

CHARTRE DU LICENCIÉ DU REIMS UNIVERSITÉ CLUB BASKET

La charte du joueur (se) du Reims Université Club Basket est un ensemble de droits et devoirs primordiaux, pour une meilleure cohésion dans la vie du club.

Chaque joueur (se) désireux de renouveler ou de prendre une licence au R.U.C.B. doit en prendre connaissance et la signer au moment de la remise de ses papiers.

Aucune demande de licence ne sera formulée à la FFBB en l'absence de ce document

& D'UNE PART LE JOUEUR (SE) S'ENGAGE A : &

Entraînements et matchs

↳ La présence du joueur est obligatoire à tous les entraînements et tous les matchs, y compris ceux à l'extérieur, ce qui nécessite un déplacement. Pour les petites catégories, les parents devront participer au transport des enfants suivant un planning établi par l'entraîneur et en fonction des disponibilités de chacun. Seules les blessures ou raisons professionnelles et scolaires, ou raison exceptionnelle, après accord de l'entraîneur, peuvent excuser une absence.

Chaque absence non justifiée peut entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la suspension. En cas de récidive, les membres du bureau du RUCB, sur proposition de l'entraîneur, peuvent décider d'une suspension définitive du joueur.

Organisation des rencontres à domicile :

La secrétaire du RUCB désigne, pour l'organisation de toutes les rencontres à domicile des équipes du RUCB, des joueurs pour l'encadrement de celles-ci. L'encadrement comprend le chronomètre, la feuille de marque, les 24 secondes et le responsable de salle.

Ces désignations sont nominatives sous la responsabilité de l'entraîneur. En cas d'empêchement, le joueur désigné est chargé lui-même de se faire remplacer. Dans le cas où ce rôle ne serait pas rempli, le joueur serait alors nommé d'office pour les deux rencontres suivantes.

Si cela n'était pas respecté, le joueur serait alors pénalisé d'une amende financière et il serait suspendu de match jusqu'au règlement de cette somme.

Comportement du joueur :

↳ A l'entraînement comme en match ou en tournoi, le joueur du RUC.B se doit d'être respectueux de ses partenaires, adversaires et officiels, ainsi que de ses entraîneurs. En cas d'écart de comportement pouvant nuire à la cohésion du groupe, mais aussi à l'image du club, l'entraîneur peut prononcer une suspension d'une journée après avis des membres du bureau du RUC.B.

En cas de récidive, la sanction peut aller jusqu'à la suspension définitive.

↳ Lors des rencontres, tout joueur qui écoperà de fautes techniques ou disqualifiantes assumera les frais financiers de celles-ci. Le joueur qui ne se sera pas acquitté de cet amendement sera suspendu de match jusqu'au paiement.
En cas de récidive, en matière de fautes techniques ou disqualifiantes, les membres du bureau peuvent prononcer, en plus des sanctions fédérales, une sanction interne.

↳ Le joueur doit arriver au minimum 45 minutes avant l'heure officielle des matchs à domicile, participer à la mise en place des installations, et au rangement lors du dernier match.

↳ A noter qu'il est plus que souhaitable que le joueur amène lors des matchs à domicile un gâteau ou une tarte, afin de les partager avec les membres du club et l'équipe visiteur afin d'entretenir un climat de convivialité après le match.

↳ Dans un climat de convivialité et de respect le joueur participe au pot d'après match.

& D'UNE PART LE CLUB S'ENGAGE A : &
A PERMETTRE AU JOUEUR DE S'ENTRAINER ET DE PARTICIPER AUX MATCHS DANS LES MEILLEURES CONDITIONS POSSIBLE

Entraînements :

- ↳ Un entraîneur au moins par équipe
- ↳ Au moins un ballon pour deux et du matériel d'entraînement suffisant
- ↳ A moins deux entraînements par semaine selon disponibilité des salles

Matches :

- ↳ Maillots pour tous
- ↳ Prix réduit pour l'achat d'un short
- ↳ Encadrement sérieux des rencontres (feuille, chrono, ...)
- ↳ Fourniture de bouteilles d'eau
- ↳ Fourniture des boissons rafraîchissantes d'après match
- ↳ Une trousse de secours pour les premiers soins

Formation :

- ↳ Le RUC.B organisera des stages de formation de base pour la tenue des tables de marque pour les personnes qui le souhaiteront
- ↳ Prise en charge, dans les conditions acceptées par les membres du bureau, des formations entraîneurs, arbitres, marqueurs...
- ↳ Prise en charge des stages départemental, régional ou national du joueur.
- ↳ Prise en charge, d'une part du montant de la licence, pour les arbitres, et les entraîneurs du club ayant une équipe à gérer.

Le Président du RUCB
Gérard BAUDESSON

Nom et prénom du licencié
:.....

Signature :